

Page: 1/12

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE. Article 31

Date d'impression: 08.07.2022 Numéro de version 8 Révision: 08.07.2022

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

· Nom du produit BV2 VERSIEGELUNG - Komponente A

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations

déconseillées · Emploi de la substance / de

la préparation Imprégnation époxy

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· Producteur/fournisseur : **BOTAMENT Systembaustoffe**

Am Kruppwald 1 D-46238 Bottrop

Tel.: ++49(0)2041 101-90 Fax.: ++49(0)2041 101-988

MC-Bauchemie Belgium nv

Bedrijventerrein La Corbeille - Zone D

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Conservenstraat 25 2235 Westmeerbeek Tel. +32 15 20 14 62 info@mc-bauchemie.be

· Service chargé des

Département sécurité du produit renseignements:

msds@botament.com

· 1.4 Numéro d'appel

d'urgence: Tel.: ++33 (0)625 73 02 61

Tel.: ++32 (0)473 73 21 88

Centre Suisse d'Information Toxicologique (tél.: 145)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Skin Corr. 1B H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux. Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· 2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement

(CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.





Pictogrammes de danger

(suite page 2)



Page : 2/12

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.07.2022 Numéro de version 8 Révision: 08.07.2022

Nom du produit BV2 VERSIEGELUNG - Komponente A

(suite de la page 1)

· Mention d'avertissement

Danger

· Composants dangereux déterminants pour

l'étiquetage:

Polyamine aliphatique

2-Propennitril, Reaktionsprodukte mit 3-Amino-1,5,5-

trimethylcyclohexanmethanamin Formald polym. w/ MXDA, bisA, DETA glycidyl phenyl eth.prod., propyl_oxide and TETA, react. prod. w/ o-CGE

and sulfamates (salts) anhydride maleique

m-phénylenebis(methylamine)

3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine

Mentions de danger H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions

des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

· Conseils de prudence P260 Ne pas respirer les poussières ou les

brouillards.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les

cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau

[ou se doucher].

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE

ANTIPOISON/un médecin.

P321 Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).
P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver

avant réutilisation.

· Indications complémentaires: Attention! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se

former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les

brouillards.

· 2.3 Autres dangers

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

· **PBT:** Non applicable. · **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

• Description: Mélange: composé des substances indiquées ci-après.

(suite page 3)



Page: 3/12

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.07.2022 Numéro de version 8 Révision: 08.07.2022

Nom du produit BV2 VERSIEGELUNG - Komponente A

		(suite de la page
· Composants contri	buant aux dangers:	
CAS: 13463-67-7	dioxyde de titane	≥0,1-<25%
EINECS: 236-675-5	Carc. 2, H351	
	Polyamine aliphatique	≥5-<10%
	Skin Corr. 1B, H314; Aquatic Chronic 2, H411; Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312	
CAS: 238080-05-2	Formald polym. w/ MXDA,	≥3-<10%
	bisA, DETA glycidyl phenyl	
	eth.prod., propyl_oxide and	
	TETA, react. prod. w/ o-CGE	
	and sulfamates (salts)	
	Eye Dam. 1, H318; Acute Tox. 4, H302	
CAS: 90530-15-7	2-Propennitril, Reaktionsprodukte mit 3-Amino-1,5,5-	≥1-<2,5%
	trimethylcyclohexanmethanamin	
	Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318; Acute Tox. 4, H302;	
	Acute Tox. 4, H312; Skin Sens. 1B, H317; Aquatic Chronic 3,	
	H412	
CAS: 1477-55-0	m-phénylenebis(methylamine)	≥0,1-<1%
EINECS: 216-032-5	Skin Corr. 1B, H314; Acute Tox. 4, H302; Skin Sens. 1, H317; Aquatic Chronic 3, H412	
CAS: 2855-13-2	3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine	≥0,1-<1%
EINECS: 220-666-8	Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318; Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; Skin Sens. 1, H317; Aquatic Chronic 3, H412	
CAS: 77-99-6	propylidynetriméthanol	<0,5%
EINECS: 236-675-5	Repr. 2, H361fd	
CAS: 108-31-6	anhydride maleique	≥0,001-<0,19
EINECS: 203-571-6	Resp. Sens. 1, H334; Skin Corr. 1B, H314; Acute Tox. 4, H302; Skin Sens. 1A, H317	,

· Indications complémentaires

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· 4.1 Description des premiers secours

· après inhalation : Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles. · après contact avec la peau : Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

· après contact avec les yeux : Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes.

Envoyer immédiatement chercher un médecin

après ingestion: Rincer la bouche

Rincer la bouche, Consulter un centre antipoison

· 4.2 Principaux symptômes et

effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 4)



Page: 4/12

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.07.2022 Numéro de version 8 Révision: 08.07.2022

Nom du produit BV2 VERSIEGELUNG - Komponente A

(suite de la page 3)

 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers

nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction: néant

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou

du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5.3 Conseils aux pompiers

Equipement spécial de

sécurité : Aucune mesure particulière n'est requise.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et

procédures d'urgence Non nécessaire.

· 6.2 Précautions pour la

protection de

l'environnement: Eviter de rejeter à l'égout, les fosses et les caves.

Diluer avec beaucoup d'eau.

6.3 Méthodes et matériel de

confinement et de nettoyage: Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, Terre

de diatomées, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

· 6.4 Référence à d'autres

rubriques

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre,

consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection

personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le

chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans

danger

Conserver au frais et au sec en fûts métalliques très bien fermés

Ouvrir et manipuler les réservoirs avec précaution.

· Préventions des incendies et

des explosions:

Aucune mesure particulière n'est requise.

(suite page 5)



Page : 5/12

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.07.2022 Numéro de version 8 Révision: 08.07.2022

Nom du produit BV2 VERSIEGELUNG - Komponente A

(suite de la page 4)

· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

· Stockage:

Exigences concernant les lieux et conteneurs de

stockage:

Aucune exigence particulière.

· Indications concernant le

stockage commun :

non nécessaire

· Autres indications sur les

conditions de stockage :

néant

· 7.3 Utilisation(s) finale(s)

particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Indications complémentaires

pour l'agencement des

installations techniques: Sans autre indication, voir point 7.

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

1477-55-0 m-phénylenebis(methylamine)

VLEP Valeur momentanée: 0,1 mg/m³

108-31-6 anhydride maleique

VLEP Valeur momentanée: 1 mg/m³

ΑII

·DNEL

1477-55-0 m-phénylenebis(methylamine)

Dermique | DNEL | 0,33 mg/kg bw/day (Arb)

Inhalatoire DNEL 1,2 mg/m³ (Arb)

2855-13-2 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine

Oral DNEL 0,526 mg/kg bw/Tag (ArL)

Inhalatoire DNEL 20,1 mg/m³ (ArL)

·PNEC

1477-55-0 m-phénylenebis(methylamine)

PNEC 10 mg/l (Kla)

0,009 mg/l (Mew)

0,094 mg/l (Suw)

PNEC 0,045 mg/kg dwt (Bod)

0,43 mg/kg dwt (Mee)

0,43 mg/kg dwt (Sue)

2855-13-2 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine

PNEC 0,006 mg/l (Mew)

0,06 mg/l (Suw)

PNEC 0,578 mg/kg dwt (Sed)

(suite page 6)



Page : 6/12

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.07.2022 Numéro de version 8 Révision: 08.07.2022

Nom du produit BV2 VERSIEGELUNG - Komponente A

(suite de la page 5)

5,784 mg/kg dwt (Sue)

· Indications complémentaires

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment

de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

· Equipement de protection individuel :

· Mesures générales de

protection et d'hygiène : Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux

• Protection respiratoire: Si les mesures de ventilation ne permettent pas de respecter les

limites du lieu de travail ou si les locaux ne peuvent être ventilés techniquement, il faut porter un appareil de protection respiratoire : Utiliser des filtres combinés A1-P2 (brun/blanc) dans les pièces ventilées. S'il faut s'attendre à un manque d'oxygène, utiliser un

appareil respiratoire autonome.

· Protection des mains : Gants de protection.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration,

du taux de perméabilité et de la dégradation.

Après l'utilisation de gants, appliquer des produits de nettoyage et

de soin de la peau.

· Matériau des gants en nitrile

Épaisseur du matériau recommandée: > 0,35 mm

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être

contrôlée avant l'utilisation.

Temps de pénétration du matériau des gants

Temps de pénétration: ≥ 480 min

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des

gants de protection et à respecter.

· Protection des yeux : Lunettes de protection.

Lunettes de protection hermétiques.

Protection du corps : Vêtements de travail protecteurs.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales.

· Aspect:

Forme: liquide couleur: incolore caractéristique

· Modification d'état

Point de fusion : non déterminé

(suite page 7)



Page: 7/12

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE. Article 31

Numéro de version 8 Révision: 08.07.2022 Date d'impression: 08.07.2022

Nom du produit BV2 VERSIEGELUNG - Komponente A

(suite de la page 6)

	(Suite de la page
Point d'ébullition :	100 °C
Point d'éclair :	non applicable
· Auto-imflammabilitité :	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.
Pression de vapeur à 20°C:	23 hPa
· Densité à 20 °C:	1,02 g/cm³
Solubilité dans/miscibilité ave l'eau :	e c entièrement miscible
· Viscosité : cinématique à 20 °C:	6 s (DIN 53211/4 huhe un)
9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

· 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 10.2 Stabilité chimique · Décomposition thermique /

conditions à éviter :

· 10.3 Possibilité de réactions

dangereuses

· 10.4 Conditions à éviter · 10.5 Matières incompatibles:

· 10.6 Produits de

décomposition dangereux:

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

Aucune réaction dangereuse connue Pas d'autres informations importantes disponibles. Pas d'autres informations importantes disponibles.

Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

· 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification · Toxicité aiguë ·

· TOXICILE al	gue :	ne sont pas remplis.
· Valeurs LI	D/LC50 dé	terminantes pour la classification :
13463-67-7	7 dioxyde	de titane
Oral	LD50	>10000 mg/kg (Ratte)
Dermique	LD50	>10000 mg/kg (Kaninchen)
Inhalatoire	LC50/4 h	>6,8 mg/l (Ratte)
238080-05	bisA, D eth.pro TETA, ı	d polym. w/ MXDA, ETA glycidyl phenyl d., propyl_oxide and react. prod. w/ o-CGE famates (salts)
Oral	LD50	2500 mg/kg (Ratte)
Dermique	LD50	>2000 mg/kg (Ratte)

(suite page 8)



Page: 8/12

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.07.2022 Numéro de version 8 Révision: 08.07.2022

Nom du produit BV2 VERSIEGELUNG - Komponente A

	(suite de la page 7)	
1477-55-0 m-phénylenebis(methylamine)		
LD50	1180 mg/kg (Maus, mouse)	
	930 mg/kg (Ratte)	
LD50	>3100 mg/kg (Kaninchen)	
2855-13-2 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine		
LD50	1030 mg/kg (Ratte)	
NOAEL	250 mg/kg (Ratte)	
LD50	1840 mg/kg (Kaninchen)	
	>2000 mg/kg (Ratte)	
108-31-6 anhydride maleique		
LD50	1090 mg/kg (Ratte)	
LD50	2620 mg/kg (Ratte)	
	LD50 3-aminon LD50 NOAEL LD50 Anhydride LD50	

Effet primaire d'irritation :

de la peau : Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des

yeux.

des yeux : Provoque de graves lésions des yeux.
 Sensibilisation : Peut provoquer une allergie cutanée.

Indications toxicologiques complémentaires :

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Mutagénicité sur les cellules

germinales Compte tenu des données disponibles, les critères de classification

ne sont pas remplis.

· Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification

ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification

ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles -

exposition unique Compte tenu des données disponibles, les critères de classification

ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles -

exposition répétée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification

ne sont pas remplis.

· Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification

ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique :		
1477-55-0	m-phénylenebis(methylamine)	
IC50/72h	12 mg/l (Algen)	
EC50/72h	12 mg/l (Scenedesmus subspicatus)	
LC50/96h	>100 mg/l (Oncorhynchus mykiss)	
	(suite page 9)	

FP



Page: 9/12

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.07.2022 Numéro de version 8 Révision: 08.07.2022

Nom du produit BV2 VERSIEGELUNG - Komponente A

	(suite de la page 8)
	87,6 mg/l (Ory)
EC50/48h	15,2 mg/l (Daphnia magna)
2855-13-2	3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine
LC50/96h	110 mg/l (Leucidus idus)
EC50	1120 mg/l (Pseudomonas putida)
EC50/48h	23 mg/l (Daphnia magna)
NOEC	1,5 mg/l (Desmodesmus subspicatus)
	3 mg/l (Daphnia magna)
ErC50/72h	>50 mg/l (Desmodesmus subspicatus)

12.2 Persistance et

dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.3 Potentiel de

bioaccumulation
Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol
Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Autres indications écologiques :

· Indications générales : Catégorie de pollution des eaux 2 (Classification propre) : polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la

canalisation.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le

sous-sol.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
 PBT: Non applicable.
 vPvB: Non applicable.

• 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets

· Recommandation : Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas

laisser pénétrer dans les égouts.

· Catalogu	· Catalogue européen des déchets	
08 00 00	DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBU- TION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRES D'IMPRESSION	
08 01 00	déchets provenant de la FFDU et du décapage de peintures et vernis	
08 01 11	déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses	

· Emballages non nettoyés :

· Recommandation : Les emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement

que possible et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire

l'objet d'une récupération.

(suite page 10)



Page: 10/12

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.07.2022 Numéro de version 8 Révision: 08.07.2022

Nom du produit BV2 VERSIEGELUNG - Komponente A

(suite de la page 9)

· Produit de nettoyage recommandé :

Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU

· ADR, ADN, IMDG, IATA néant

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

· ADR, ADN, IMDG, IATA néan

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

· ADR, ADN, IMDG, IATA

· Classe néant

· 14.4 Groupe d'emballage

· ADR, IMDG, IATA néant

14.5 Dangers pour l'environnement:

· Polluant marin : Non

· 14.6 Précautions particulières à prendre par

l'utilisateur Non applicable.

· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au

recueil IBC Non applicable.

· "Règlement type" de l'ONU: néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- · Directive 2012/18/UE
- · RÈGLEMENT (CE) N°

1907/2006 ANNEXE XVII C

Conditions de limitation: 3

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

- · RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
- · Annexe I PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 11)



Page: 11/12

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE. Article 31

Date d'impression: 08.07.2022 Numéro de version 8 Révision: 08.07.2022

Nom du produit BV2 VERSIEGELUNG - Komponente A

(suite de la page 10)

Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

· Prescriptions nationales : Tableau des maladies professionnelles n°65 : Lésions

eczématiformes de mécanisme allergique.

· 15.2 Évaluation de la sécurité

chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

These data are based on our present knowledge. However, they shall not constitute a guarantee for any specific product features and shall not establish a legally valid contractual relationship.

· Phrases importantes H302 Nocif en cas d'ingestion.

H312 Nocif par contact cutané.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves

lésions des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme

ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Susceptible de provoquer le cancer.

H361fd Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au

fœtus.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

· Service établissant la fiche

technique:

Département sécurité

· Contact:

· Acronymes et abréviations: RID: Règlement international concernant le transport des marchandises

dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par

route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative Acute Tox. 4: Toxicité aiguë - Catégorie 4

Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée - Catégorie 1B

(suite page 12)



Page: 12/12

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 08.07.2022 Numéro de version 8 Révision: 08.07.2022

Nom du produit BV2 VERSIEGELUNG - Komponente A

(suite de la page 11)

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 1

Resp. Sens. 1: Sensibilisation respiratoire - Catégorie 1 Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée - Catégorie 1 Skin Sens. 1A: Sensibilisation cutanée - Catégorie 1A Skin Sens. 1B: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1B

Carc. 2: Cancérogénicité - Catégorie 2

Repr. 2: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 2 Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le

milieu aquatique - Catégorie 2

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique - Catégorie 3

· * Données modifiées par rapport à la version précédente